

FINANCIERE EMJ
SARL au capital de 320 000 Euros
Siège social : 11 rue du Vieux Chêne 49690 CORON
RCS ANGERS 803.053.503

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 1ER AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, à 9 heures, au siège social,

Monsieur Sébastien BURGEVIN, propriétaire de la totalité des 3 200 parts sociales d'une valeur nominale de cent euros chacune composant le capital social de la Société désignée en tête des présentes,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social du 11 rue du Vieux Chêne 49690 CORON au **6 Boulevard Hérault 49300 CHOLET** à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dans la rédaction est désormais la suivante :

« **Article 4 – Siège social**

Le siège social est fixé : 6 Boulevard HERAULT 49300 CHOLET »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Monsieur Sébastien BURGEVIN
Gérant - associé unique

Sébastien BURGEVIN

✓ Certifié par  yousign